

Séance du comité administratif du 27 mars 2024  
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfète-suppléante, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
	Chrystian Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

La préfète-suppléante, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour  
**Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
2. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
3. FRR – Soutien à l'émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à un promoteur
4. FRR (volet 3) – Signature innovation : adoption de la reddition de comptes 2023-2024  
**Service de l'aménagement du territoire**
5. Certificats de conformité :
  - 5.1. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R872-2024
  - 5.2. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R873-2024
  - 5.3. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R875-2024
- Divers**
6. MADA : octroi d'une aide financière pour le financement d'un projet
7. Affaires nouvelles
8. Courrier
9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

**CA-2024-24 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption du projet d'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

**CA-2024-25 2- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

**ATTENDU QUE** le comité de coordination a analysé quatre projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de ces chantiers et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à divers organismes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leur projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
<b>Chantier SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b>		
Acquisition de matériel et aménagement de l'espace pour la cuisine collective	Municipalité de Saint-Hilarion	22 551,45 \$
Potager et ateliers éducatifs	Ancrage Isle-aux-Coudres	5 211 \$
<b>Chantier JEUNESSE</b>		
Maison des jeunes Le District de Saint-Urbain	Le District de Saint-Urbain	15 000 \$
<b>Chantier MOBILITÉ</b>		
Diagnostic des communications et réalisation d'un plan de communication	Corporation de mobilité collective de Charlevoix	21 600 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la préfète-suppléante, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**CA-2024-26 3- FRR – SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir l'émergence de projets d'entreprises;

**ATTENDU QUE** le volet Émergence de projets d'entreprises est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet Émergence de projets d'entreprises du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Évaluation de la juste valeur marchande de la propriété	<b>La petite boîte bleue Inc.</b> (Dossier no FE2403-760)	1 000 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la préfète-suppléante, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec l'entreprise bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**CA-2024-27 4- FRR (VOLET 3) – SIGNATURE INNOVATION :  
ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES  
2023-2024**

**ATTENDU** le rapport de reddition de comptes 2023-2024 concernant l'utilisation des sommes dépensées dans le cadre de l'année 2 du volet Signature du FRR de la MRC de Charlevoix qui a pour thème principal « *Pour mieux habiter nos milieux de vie* »;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'adopter le rapport de reddition de comptes 2023-2024 tel que présenté aux membres du comité administratif de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** le comité directeur chargé de supporter l'avancement du projet Signature recommande l'adoption du présent rapport, comme s'il était ici au long représenté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adopte le rapport de reddition de comptes 2023-2024, tel que présenté aux membres du comité administratif de la MRC de Charlevoix, confirmant l'utilisation des sommes affectées à la mise en œuvre du projet Signature du FRR (volet 3) de la MRC de Charlevoix « *Pour mieux habiter nos milieux de vie* ».

**QUE** ces documents soient publiés sur le site Web de la MRC et transmis au Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN).

**5- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :**

**CA-2024-28 5.1- BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R872-2024)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 11 mars 2024, le règlement portant le numéro R872-2024 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier certaines dispositions des règlements de zonage et de dérogations mineures »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R872-2024 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R872-2024 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

**CA-2024-29 5.2- BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R873-2024)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 11 mars 2024, le règlement portant le numéro R873-2024 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme durable numéro R629-2015 afin de rendre compatibles certains usages spécifiques dans l'aire d'affectation « industrielle recherche et développement à planifier » »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R873-2024 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R873-2024 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

**CA-2024-30 5.3- BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R875-2024)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 11 mars 2024, le règlement portant le numéro R875-2024 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme durable numéro R629-2015 dans le but d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire qui est sujette au phénomène d'îlot de chaleur »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R875-2024 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R875-2024 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

**CA-2024-31 6- MADA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE  
POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET**

**ATTENDU QU'**offrir des activités culturelles aux aînés, de les informer des services et activités offerts par les organismes de notre région, de tisser des liens dans la communauté, de briser l'isolement et de favoriser la participation sociale figurent parmi les objectifs du plan d'action MADA de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la présentation d'un projet visant à sécuriser les personnes âgées avec l'utilisation des nouvelles technologies (sécurité financière et internet, aide aux formulaires, et aide en littéracie);

**ATTENDU QUE** le projet vise à implanter des points de services dans chacune des municipalités du territoire charlevoisien afin de faciliter l'accès aux informations et à la formation sur les nouvelles technologies via l'offre de points de services de dépannage;

**ATTENDU** la collaboration de nombreux partenaires à ce projet, dont le coût total est évalué à 29 640 \$;

**ATTENDU QUE** le comité MADA de la MRC de Charlevoix, ainsi que les comités locaux MADA recommandent le financement de ce projet;

**ATTENDU** le dépôt d'un second projet analysé et recommandé par le comité MADA de la MRC de Charlevoix, soit la coordination d'ateliers de cocréation intergénérationnelle présenté par Ancrage de l'Isle-aux-Coudres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une somme de 2 000 \$ pour la coordination du projet de points de services dans les municipalités charlevoisiennes, une somme étant affectée à la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC (revenus reportés).

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une somme de 1 500 \$ à Ancrage Isle-aux-Coudres pour un projet de cocréation intergénérationnelle intitulé « Mémoire de femmes », une somme étant affectée à la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC (revenus reportés).

**7- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

**8- COURRIER**

**1- ORGANISMES RÉGIONAUX**

La Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul émet un communiqué de presse annonçant son récent investissement au niveau d'un Système VisualEyes pour améliorer les soins et les traitements des problèmes vestibulaires.

Le Musée de Charlevoix nous informe de leur grand tirage en soutien à leurs activités.

## 2- ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La Commission de toponymie nous informe de l'officialisation de deux nouveaux noms d'un lac et d'un sentier de parc national des Grands-Jardins.

Services Québec de la Capitale nationale nous informe de la suspension à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, et pour une durée indéterminée, de l'analyse de nouvelles demandes de participation dans le cadre de la mesure STA et du référencement de nouveaux participants aux organismes coordonnateurs.

## 3- DIVERS

Monsieur Pierre Tremblay, nous remet sa lettre de démission en tant que préfet de la MRC de Charlevoix.

Le MAC de Baie-Saint-Paul nous transmet son rapport annuel et ses états financiers pour 2022-2023.

## 9- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## CA-2024-32 10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolue unanimement. Il est 16 h 20.

  
\_\_\_\_\_  
Claudette Simard  
Préfète-suppléante

  
\_\_\_\_\_  
Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière